

Synthèse des contributions écrites et de la journée délibérative du 2 avril 2024

Saisine « Education à la vie affective, relationnelle et sexuelle »

La journée délibérative sur l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (EVARS) s'est déroulée le 2 avril 2024. Elle s'inscrit dans le cadre de la saisine « Education à la vie affective, relationnelle et sexuelle », rapportée par Cécile Gondard-Lalanne et Evanne Jeanne-Rose au nom de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité (DDFE). Cette journée intervient dans le cadre de dispositifs de participation citoyenne à la suite de la mise en ligne d'un questionnaire et d'un espace de dépôt de contributions collectives ayant recueilli 39 contributions de 72 organisations, et en amont de la production des préconisations définitives.

Cette journée visait à :

- Enrichir les premiers enseignements issus des auditions et de l'analyse de la plateforme ;
- Aboutir à des propositions concrètes et priorisées pour nourrir les travaux, grâce à la diversité des profils et des points de vue portés durant la journée.

Sommaire

| | |
|--|------------------|
| Sommaire..... | 1 |
| I. Rappel du cadre de la journée délibérative | 2 |
| <i>Objectifs de la journée</i> | <i>2</i> |
| <i>Participant·es et participants.....</i> | <i>2</i> |
| <i>Déroulé de la journée</i> | <i>2</i> |
| II. Enseignements généraux | 3 |
| III. Compte-rendu par groupes thématiques | 3 |
| <i>Groupe thématique 1 : La mise en œuvre de l'EVARS à l'école.....</i> | <i>4</i> |
| <i>Groupe thématique 2 : Les pratiques de l'EVARS au quotidien dans le milieu hors scolaire.....</i> | <i>5</i> |
| <i>Groupe thématique 3 : La place de l'EVARS dans les projets éducatifs</i> | <i>6</i> |
| <i>Groupe thématique 4 : L'évolution des besoins et attentes des jeunes.....</i> | <i>6</i> |
| <i>Groupe thématique 5 : L'EVARS au sein de la famille.....</i> | <i>8</i> |
| <i>Groupe thématique 6 : Les résistances à l'EVARS</i> | <i>10</i> |
| IV. Synthèse des contributions écrites..... | 11 |
| <i>Les questions de définition</i> | <i>11</i> |

| | |
|--|----|
| L'école et le hors scolaire | 11 |
| L'environnement dans lequel se fait cette éducation | 12 |
| Le contenu de cette éducation | 12 |
| Les pratiques professionnelles et leur évolution | 13 |

I. Rappel du cadre de la journée délibérative

Objectifs de la journée

Afin d'enrichir ses travaux, la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité a fait le choix de mettre en œuvre un dispositif de participation citoyenne articulé autour de deux étapes : **un questionnaire en ligne et des contributions collectives** visant à enrichir le diagnostic ; **une journée délibérative** centrée sur le **travail réalisé par les organisations de la société civile** ainsi que par des professionnelles et professionnels de l'EVARS rencontrées par la Délégation.

En effet, l'objectif principal de la journée délibérative est de convier un public professionnel de l'EVARS afin de nourrir utilement la suite des travaux et notamment le projet d'avis, en construisant et approfondissant des pistes de préconisations et en les prolongeant par des modalités concrètes. L'intérêt est de définir les points de convergence entre différents acteurs et actrices, porteuses de différentes visions et réalités du sujet.

Il s'agit de construire des préconisations sur la base des grandes thématiques identifiées par la Délégation. Les participants et participantes pourront ainsi en identifier les leviers et freins ou encore les modalités de mise en œuvre.

Chiffres clés :

- 39 contributions déposées par 72 organisations de mi-octobre 2023 jusqu'à mi-janvier 2024.
- 36 participantes et participants à la journée délibérative sur 40 professionnelles et professionnels invités.

Participantes et participants

30 représentantes et représentants d'organisations parmi les contributions collectives ont été accueillies à l'occasion de la journée délibérative.

A leurs côtés, **4 professionnelles** de l'EVARS rencontrées lors du déplacement à Lyon de la Délégation en novembre 2023 ont participé à la journée délibérative.

Enfin, **2 professionnelles** de l'EVARS reçues en entretien par la Délégation ont également participé dont **l'une était pétitionnaire** (deux pétitionnaires signalées par la direction de la participation citoyenne ont été reçues en entretien par la DDFE).

Aux côtés des deux rapporteurs, les membres de la Délégation ont participé activement à la journée : **12 membres de la Délégation** étaient présentes et présents et répartis dans les groupes thématiques. Dans ces groupes mixtes, conseillères et conseillers de la Délégation ont facilité l'appropriation des thématiques, et ont pu construire un argumentaire commun avec les représentantes et représentants des organisations.

Déroulé de la journée

Afin d'aboutir à la sélection de 3 pistes de solutions prioritaires sur chaque thématique, la journée s'est déroulée autour de **6 thématiques** proposées par la Délégation :

- Thématique 1 : La mise en œuvre de l'EVARS à l'école
- Thématique 2 : Les pratiques de l'EVARS au quotidien dans le milieu hors scolaire
- Thématique 3 : La place de l'EVARS dans les projets éducatifs
- Thématique 4 : L'évolution des besoins et attentes des jeunes
- Thématique 5 : L'EVARS au sein de la famille
- Thématique 6 : Les résistances à l'EVARS

La journée s'est répartie en **deux grands temps**, permettant d'aboutir à une liste de propositions hiérarchisées et approfondies :

- Matinée : en groupes thématiques, les participants et participantes émettaient des propositions de mise en œuvre de l'EVARS en lien avec leur thématique ;
- Après-midi : groupes tournants sur trois autres thématiques, afin d'approfondir les travaux du matin et rédaction de nouvelles pistes.

II. Enseignements généraux

Au total, près de 68 pistes de solutions ont fait l'objet d'échanges au cours de cette journée dont **19 propositions jugées « prioritaires »**.

Plusieurs enjeux transversaux ont été soulignés dans l'ensemble des groupes thématiques :

- L'obligation de la formation pour les différentes personnes professionnelles en contact avec les jeunes que ce soit dans le scolaire ou hors-scolaire – la formation doit inclure la question de la posture de l'encadrant ou encadrante (écoute, non-jugement, empathie) ;
- La question de la formation aux démarches de signalement et la création de protocole clair dans chaque structure ;
- Il doit y avoir des référentes et référents EVARS pour les jeunes et les adultes dans chaque structure du scolaire ou hors scolaire qui accueille des jeunes ;
- La mise en place d'espaces d'expression et de consultation dans chaque structure d'accueil et à l'école pendant les 3 séances annuelles ;
- L'implication des parents par différents outils de soutien à la parentalité.

Ainsi, les participantes et participants ont veillé à émettre des propositions en phase avec la nécessité de la mise en place d'une EVARS dans tous les lieux d'accueil des jeunes. Pour cela, les professionnelles et professionnels doivent **être formés à éduquer les jeunes** à la vie affective relationnelle et sexuelle, à les écouter, et à les accompagner dans des démarches de signalement si nécessaire. Des **espaces permettant aux jeunes de s'exprimer** doivent être mis en place et des **référentes et référents** dans les structures et/ou au niveau des collectivités doivent être présents pour **chapeauter et coordonner les différents dispositifs**. Un soutien à ces professionnels/professionnelles et aux parents doit être réfléchi pour que chacun et chacune se sentent formés et légitimes à parler d'EVARS et faire des signalements si nécessaire. La mise en œuvre de l'ensemble de ces propositions ne se fera pas sans une **forte volonté politique et avec le déploiement de moyens financiers, humains et de formations**.

III. Compte-rendu par groupes thématiques

Pour chacun des groupes sont résumés ci-dessous les grands éléments de constats et de questionnements ayant jalonné les délibérations, ainsi que les pistes de propositions.

Groupe thématique 1 : La mise en œuvre de l'EVARS à l'école

Constats et questionnements du sous-groupe

Dans le cadre scolaire, le groupe faisait dialoguer des conseillères conjugales et familiales et des enseignantes et enseignants en école primaire et lycée professionnel, dans le public ou le privé, représentants syndicaux ou non. Le caractère impératif de l'EVARS, le temps à y consacrer, la relation aux parents et le besoin de développer une formation massive à l'EVARS dans l'Education nationale ont dominé les échanges du groupe.

L'EVARS est vue comme « une éducation à la liberté » car « en 30 ans d'expérience ce qui ne change pas c'est le désir des jeunes d'être heureux. »

Le groupe a souligné que **la formation** donne au corps enseignant « la légitimité à faire de l'EVARS » alors que l'absence de formation est un frein. L'exemple du harcèlement avec la formation de plusieurs centaines de milliers d'enseignants en un an et demi sur le programme PHARE a été cité car il montre qu'une formation en masse est possible s'il y a la volonté politique.

Cependant a été souligné qu'un programme ne suffit pas, il faut aussi une « **posture** » pour savoir comment agir sur ce que l'EVARS peut faire émerger (gestion des signalements), aider le jeune à réfléchir à son propre positionnement alors qu'à un certain âge « tout ce qui vient d'en haut est rejeté ». Les formations doivent également inclure les démarches de **signalement**.

La **relation aux parents** a fait l'objet de débats : nécessité de les informer, de les associer mais à quel point ? Il y a un travail d'explication à faire auprès des parents, de déconstruction des représentations mais comment agir en complémentarité s'ils sont résistants ? Il est important de se positionner en co-éducateur/co-éducatrice mais « l'intérêt des enfants va parfois à l'encontre de l'intérêt des parents » (cf séance sur émotions : les enfants racontent ce qu'ils vivent et découvrent que « même leurs parents n'ont pas le droit de les taper, même en cas de grosse bêtise »). L'intérêt des enfants est un enjeu sociétal.

Pistes de propositions

- ✓ Proposition n°1 - **Formation obligatoire, initiale et continue à un socle commun de l'ensemble des personnels des écoles et établissements (public et privé sous contrat) qui sont susceptibles de faire de l'EVARS**

La formation nécessaire doit être obligatoire pour tous les professeurs et professeures. Elle doit concerner également tout l'écosystème des établissements scolaires (AED etc.).

Le personnel doit se former tout au long de sa carrière.

Il doit y avoir aussi une formation sur la posture (afin de pouvoir écouter et faire réfléchir les jeunes).

- ✓ Proposition n°2 - **Mise en œuvre de l'EVARS contraignante pilotée dans l'école ou l'établissement par une commission multi-partenariale (personnel de l'établissement, enseignant.es, parents, élèves, intervenant.es extérieurs s'il y en a) avec un observatoire au niveau académique qui coordonne et évalue la mise en œuvre de l'EVARS**

La mise en place de l'EVARS doit être contraignante dans tous les établissements (réseau, formation, supervision).

Il faut du temps enseignant dédié qui implique une baisse de la pression du programme.

Il faut des lieux où se rencontrent les professionnelles et professionnels pour parler du sujet de la mise en œuvre des programmes : CESCE (*Le CESCE est une instance de réflexion, d'observation et de veille qui conçoit, met en œuvre et évalue les actions en matière de prévention et d'éducation à la citoyenneté à la santé et aux questions d'environnement. Cette démarche globale et fédératrice permet de donner*

plus de cohérence et de lisibilité à la politique éducative de l'établissement et favorise également des partenariats en fonction des problématiques abordées), CA (Conseil d'administration de l'établissement)

Enfin, il faut créer un cadre de parole avec les parents.

- ✓ Proposition n°3 - **Intégrer les séances au temps scolaire fixé à la rentrée dans les écoles et établissements (en lien avec le projet annuel interdisciplinaire sur le sujet)**

Groupe thématique 2 : Les pratiques de l'EVARS au quotidien dans le milieu hors scolaire

Constats et questionnements

Sur l'EVARS dans le cadre hors scolaire, il existe un manque d'encadrement. Il est nécessaire que les intervenantes et intervenants soient compétents pour aborder ces sujets avec les jeunes et les enfants. Il est également essentiel de garantir les ressources nécessaires pour mettre en place des formations qualitatives. Une volonté politique est requise pour assurer une mise en œuvre efficace de l'EVARS en dehors du cadre scolaire au quotidien.

L'approche par le risque doit être un aspect important qui peut créer un consensus notamment au niveau des familles. En effet, une vigilance doit être faite sur le clivage du sujet et la manière d'en parler est stratégique.

La majorité du groupe est optimiste sur ce sujet car les organisations de la société civile s'en saisissent et la libération de la parole continue d'affluer. Toutefois, il manque encore d'une volonté politique qui permettrait d'encadrer le sujet et d'y allouer des moyens.

Pistes de propositions

- ✓ Proposition n°1 - **Rendre obligatoire la formation de toutes les personnes qui interviennent auprès des enfants, les accompagner et les sécuriser dans leurs pratiques de l'EVARS et s'assurer que des moyens y soient alloués.**

Toute personne en lien avec des enfants doit être **formée ou au moins sensibilisée** aux enjeux de vie affective, relationnelle et sexuelle. **La posture** est un aspect qui ressort beaucoup des échanges (l'empathie, le non-jugement, l'écoute réelle des besoins), cette posture s'apprend et doit faire partie de la formation. La formation devrait également préciser les obligations de l'encadrant et encadrante en cas de problème et des démarches de signalement.

Les formations devraient être renouvelées. Un dispositif d'accompagnement devrait être prévu pour les personnes formées.

Il doit y avoir des **référentes et référents EVARS** pour les jeunes et les adultes dans chaque structure du hors scolaire qui accueille des jeunes : le but étant que les jeunes disposent d'un espace pour déposer leur parole et que les parents puissent dénoncer des situations par exemple.

Il faudrait également des **référentes et référents dans les préfectures pour chapeauter et coordonner les dispositifs.**

Chaque institution doit avoir un **protocole d'intervention** et le rendre public, qui serait chapeauté par un **protocole global.**

- ✓ Proposition n°2 - **Aller vers les collectifs d'enfants et de jeunes, par des personnes qualifiées, pour leur ouvrir un espace de paroles EVARS**

- ✓ Proposition n°3 - **Mettre au débat les enjeux autour de l'EVARS par exemple par le biais d'une convention citoyenne**

Groupe thématique 3 : La place de l'EVARS dans les projets éducatifs

Constats et questionnements

Les discussions ont porté sur l'intégration de l'éducation à la vie affective et relationnelle (EVARS) dans les projets éducatifs des organisations, avec des propositions telles que le conditionnement des financements, une éventuelle obligation législative d'effectivité d'une politique EVARS dans les structures accueillant du public jeune, la sensibilisation des publics et la déclinaison locale en associant les acteurs locaux (élèves, élus et collectivités locales, services déconcentrés, régions, départements).

Pistes de propositions

- ✓ Proposition n°1 : **Formation Ressources (outils)/Moyens (responsabilité de la structure d'aider à la formation) / intervention extérieure souhaitable**

Donner aux structures accueillant les enfants la responsabilité d'aider son personnel/ses agentes et agents à suivre une formation à l'EVARS : par exemple, un agrément lié à cette formation pourrait **conditionner des droits** donnés aux structures accueillant les enfants.

Préciser les axes de cette formation (définitions juridiques des termes utilisés, postures à adopter) et développer des outils en favorisant l'intervention d'organismes ou de personnes extérieurs (ex : le planning familial)

Il faut organiser une analyse des pratiques.

Cette préconisation pourrait prendre la forme d'un échelon qui supervise, une sorte de structure « meta ».

- ✓ Proposition n° 2 : **Sensibilisation au niveau national via des campagnes et mettre en avant les avantages de l'EVARS**

Il est important de sensibiliser à l'EVARS via des campagnes nationales, construites après une consultation des associations et acteurs et actrices concernés. Mettre en avant la nécessité de l'EVARS auprès des jeunes et des adultes permettrait de pallier le manque de compréhension et les décrochages scolaires. Il est aussi important pour les enfants qu'ils comprennent les enjeux de l'EVARS pour permettre notamment de contrer les campagnes de désinformation.

Il est souligné que l'EVARS permettrait de réduire les coûts engendrés par les violences.

Toutefois, il est constaté par le groupe que les campagnes d'entreprises commerciales sont plus efficaces que des campagnes de santé publique et les politiques sur le sujet. Exemple concernant la publicité Durex dont l'efficacité a été plus importante que celle de l'Etat.

Groupe thématique 4 : L'évolution des besoins et attentes des jeunes

Constats et questionnements

Les débats se sont concentrés sur la prise en compte des attentes des jeunes et la manière de le faire : il s'agit de donner aux jeunes les espaces nécessaires pour recueillir leurs attentes et favoriser leur prise de parole. La formation au recueil de cette prise de parole apparaît comme un enjeu important, pour le

scolaire (l'ensemble de l'écosystème) comme hors scolaire. Le groupe a insisté sur le suivi des interventions EVARS, en amont comme en aval, pour créer une continuité et suivre le besoin de temps long de l'appropriation de l'EVARS par les jeunes.

Les espaces d'expression sont rares donc il arrive que les jeunes divergent de la thématique prévue lors d'une intervention. Or les professionnelles et professionnels sont formés sur leur spécialité et ne le sont pas à traiter de tous les sujets. Emerge alors un **besoin de formation** sur une pluralité de sujets.

Le service sanitaire a été évoqué par une étudiante sage-femme. Il permet de sensibiliser à des questions de santé et d'aborder l'EVARS dans les milieux ruraux également. Beaucoup de territoires se reposent sur ce service sanitaire et font reposer des thématiques de santé publique sur les étudiantes et étudiants.

Emerge également un besoin d'une **politique du temps long** liée aux besoins des jeunes car les temps collectifs peuvent amener à un besoin de temps individuels. Par le temps court, dans lequel une association intervient une seule fois en 4 ans, se pose la question de sa légitimité et du sérieux de sa parole. Il doit y avoir une pérennisation des interventions professionnelles pour répondre au mieux aux besoins des jeunes (temps collectifs, individuels, créer un lien de confiance et assurer un suivi). Or « la politique du temps long n'est pas la politique des financeurs publics ». Cela soulève la question de l'aménagement matériel de ce temps car l'apprentissage de l'écoute prend du temps, en découle l'appropriation des besoins qui prend du temps aussi.

Pistes de propositions

- ✓ Proposition n°1 - **Favoriser la parole des jeunes en prenant en compte toutes les cibles (ne pas oublier le milieu étudiant), et créer des espaces de prise de parole avec des outils et une méthodologie dédiée**

Pour le milieu étudiant, il faut s'appuyer sur les associations étudiantes et les chargées de mission égalité/diversité. Il faut aussi mobiliser les conseils de jeunes sur les collectivités territoriales.

Dans les établissements scolaires, il faut flécher les budgets pour permettre la rémunération des associations (comme c'est le cas pour la culture qui dispose d'un budget dédié).

Le numérique peut être un espace intéressant ex : le gouvernement a lancé Onsexprime ; Fortnite le jeu vidéo en partenariat avec l'Enfant Bleu a créé un avatar avec lequel les jeunes peuvent entrer en contact sur des sujets de vie affective et relationnelle, ou encore de violences. Il faut des ambassadeurs et ambassadrices sur les réseaux sociaux.

Le CVC (Conseil de la vie collégienne) et CVL (Conseil de la vie lycéenne) qui n'existent pas ou peu dans les établissements privés sous contrat doivent être développés : ils pourraient être des espaces importants d'échanges entre pairs.

En plus des séances, il faut des instances démocratiques/un tiers lieu.

- ✓ Proposition n°2 - **Favoriser la continuité et le suivi de l'EVARS (entre les intervenantes, intervenants et les jeunes), avec 3 séances par an avec le même intervenant, un contenu cohérent avec une bonne articulation des thématiques traitées, et la possibilité d'un retour par les jeunes sur les interventions, avec du recul**
- ✓ Proposition n°3 - **Mettre en place une politique du temps long avec des moyens humains et financiers dédiés, qui prend en compte le besoin de temps long d'appropriation de l'EVARS par les jeunes**

Les professionnelles et professionnels doivent avoir une formation relative aux capacités psychosociales.

Par ailleurs au niveau local, il est important d'avoir un centre/structure de coordination et de référence pour l'écosystème de professionnelles et professionnels. Emerge en effet le besoin de supervision ou plutôt « intervision » qui ne suppose pas de lien hiérarchique ou d'expertise, mais qui suppose des espaces d'échanges entre professionnels et professionnelles.

Il faut cadrer le périmètre de compétences et d'intervention des professionnelles et professionnels, ils et elles ne peuvent pas tout faire, être expertes et experts de tous les sujets.

Attention à l'« **autoréférencement** », soulevé par plusieurs groupes : il faut un espace de coordination chapeauté au niveau local/territorial et/ou un observatoire académique qui assure le suivi dans le long terme. Un espace qui permettrait une harmonisation des dispositifs.

Groupe thématique 5 : L'EVARS au sein de la famille

Constats et questionnements

Tout d'abord, a été relevée la difficulté pour les parents d'aborder ces sujets en famille malgré leur volonté, soulignant l'importance d'un accompagnement adéquat.

Par ailleurs, la discussion a porté sur le rôle de l'enfant au sein de la famille, ainsi que sur la nécessité de réfléchir à la relation entre l'enfant et l'adulte, en mettant l'accent sur le consentement et les besoins d'accompagnement des parents. L'absence d'EVARS peut avoir des conséquences graves telles que les violences sexistes et/ou sexuelles, ce qui souligne l'importance d'accompagner les parents dans cette démarche.

La question de la pornographie a également été soulevée, montrant que les parents se sentent dépassés, surtout depuis l'avènement des smartphones. Les difficultés à établir un lien entre les générations sont également abordées, notamment en ce qui concerne la relation des jeunes avec la pornographie et ses conséquences (notamment addictives, anxiété de performance, relationnel, misogynie, racisme, etc.) ainsi que les défis que représente la gestion des valeurs familiales dans l'éducation sexuelle et affective.

Enfin, l'importance des relais pour soutenir les familles dans cette éducation a été soulignée, avec des suggestions comme des réunions avec les parents et des ateliers spécifiques. La famille doit être à la fois un lieu de protection mais peut également être un lieu de violence, reproduisant parfois des schémas très générés.

En résumé, l'atelier a mis en évidence le besoin d'un soutien aux parents dans l'EVARS, tout en tenant compte des défis et des spécificités de chaque famille.

Pistes de propositions initiales modifiées

- ✓ Proposition n°1 - **Informé les parents en amont des 3 séances par an en milieu scolaire ainsi que dans les activités extrascolaires sur le contenu des messages.**

Il s'agirait de temps collectifs d'information auprès des familles volontaires souhaitant s'informer etc. L'information pourrait venir de la direction de l'école par exemple.

Pour les parents d'élèves volontaires, il est nécessaire de prévoir des outils, des temps d'information pourraient être prévus sur les temps de réunion parents/professeurs par exemple, ce qui permettrait aux parents volontaires de s'en saisir. Néanmoins, il convient de faire attention à ce que l'EVARS reste un sujet « comme un autre ». Ces temps d'information ne doivent pas devenir des temps de débat sur

l'intérêt ou non de l'EVARS pour ne pas ouvrir le débat sur son utilité, pour cela, les professeurs doivent être en mesure de donner une explication claire sur le contenu et l'utilité de l'EVARS.

En contre-point, certains membres du groupe indiquent que selon eux, une telle information est susceptible d'ouvrir la porte aux anti-EVARS. Or, il n'y a pas à ouvrir le débat sur l'opportunité de l'EVARS, c'est au programme et il convient de s'y conformer.

A contrario, pour d'autres, informer permet d'apaiser et de contrer les fake-news et les clichés. Est soulignée la nécessité d'adapter le discours selon l'établissement.

L'importance de la formation des intervenantes et intervenants (y compris les acteurs et actrices de la petite enfance) est soulignée, ainsi que les moyens financiers nécessaires. Au sein de l'école, les parents peuvent être informés *via* le cahier de liaison à l'occasion de la présentation du programme global de l'année (sans toutefois indiquer la date au risque d'avoir des absents le jour J).

Proposition d'une mallette pédagogique à destination des parents ? L'objectif étant de s'adresser aux parents qui peuvent être réticents / dubitatifs / inquiets.

- ✓ Proposition n°2 : **Informer et communiquer sur la définition et les objectifs de l'EVARS en s'appuyant sur les professionnelles et professionnels/actrices et acteurs locaux**

Ce n'est pas nécessairement la responsabilité de l'établissement scolaire d'informer les familles sur le sujet. Cela peut être fait dans l'enceinte de l'école mais pas nécessairement par le personnel enseignant. L'Education nationale est un relais parmi d'autres. Dans l'idéal, il faudrait ne pas mettre en opposition la mission éducative des parents et celle de l'Education nationale.

Il est important de bien distinguer l'information sur l'EVARS et l'EVARS à proprement parler.

- ✓ Proposition n°3 : **Animer des ateliers, des échanges, des temps de paroles entre parents pour s'approprier l'EVARS au sein de l'Ecole et en dehors de l'Ecole.**

L'objectif est de permettre des échanges entre parents entre eux et entre parents et professionnelles sur les pratiques parentales.

L'EVARS n'est pas traitée suffisamment dans la formation des familles d'accueil, alors qu'il serait nécessaire de le faire. Comment toucher les familles réfractaires ? Des ateliers hybrides pourraient être mis en place par exemple, par le biais d'une pièce de théâtre (médiation culturelle). Il n'est pas possible d'avoir une approche uniquement focalisée sur le thème de l'EVARS, cela doit être intégré dans un parcours plus global d'accompagnement à la parentalité.

Comment réussir à en faire un problème commun des parents et des institutions ? Cela passe par un travail autour de la confiance. Pour cela, il convient par exemple de mettre autour de la table les associations de parents d'élèves.

Il est nécessaire de prévoir que des parents formés s'adressent à d'autres parents (formation par les pairs). Des associations spécialisées peuvent être une solution (telles que le planning familial ou autres) pour animer des cercles de parole, des temps de discussion avec les parents d'élèves etc. (exemple d'un café organisé avec des parents par un planning familial francilien).

Il serait pertinent de prévoir des séances où les élèves sont accompagnés de leurs parents. De même, il convient de prendre en compte les parents qui peuvent avoir des craintes à l'égard de l'EVARS et de donner les ressources nécessaires aux parents leur permettant d'avoir une vision globale du sujet.

Il est important de dissocier les personnes qui assurent l'EVARS auprès des enfants et des parents (confidentialité).

Groupe thématique 6 : Les résistances à l'EVARS

Constats et questionnements

Les différents échanges ont porté sur le fait que la majeure partie des résistances à l'EVARS se trouve dans les établissements scolaires. Elles proviendraient le plus souvent, selon les participantes et participants, des familles craignant l'idéologie, le militantisme parce que cela pourrait heurter leur croyance.

C'est aux familles d'éclairer les jeunes pour qu'ils puissent faire leurs propres choix en toute liberté, de les rassurer, de fixer des interdits... Pour autant, il faut leur donner les moyens de le faire. Il faut travailler sur la peur. Les familles ont peur de ce qu'on va évoquer avec leurs enfants.

Dans le mot résistance : des obstacles structurels. Comment les absorber et comment construire des dispositifs d'EVARS pour lutter contre les résistances ? Alors que des associations ne peuvent pas rentrer dans des écoles parce qu'elles sont « étiquetées » comme des associations militantes. Elles manquent également de moyens. Il n'y a pas de dispositifs pour lever ces résistances. Un dispositif de gouvernance doit être consolidé : d'un département à l'autre, c'est très hétérogène. Les résistances ne sont pas que dans les représentations sociales.

Il y a des résistances structurelles au niveau de l'Education nationale car pas d'heure dédiée à l'EVARS et toujours au détriment d'un autre cours. Il y a un durcissement notamment au niveau religieux. Il faut éviter l'affrontement et ne pas y aller dans un esprit militant.

Faut-il des intervenantes et intervenants extérieurs ou intérieurs à l'Education nationale considérant la charge de travail des enseignantes et enseignants ?

Est-il plus facile pour des intervenantes et intervenants d'être extérieurs à la situation présentée ou au contraire faut-il des intervenantes et intervenants directement concernés ? *Exemple* : les intervenantes et intervenants sur l'homophobie doivent-ils être eux-mêmes homosexuels ?

Posture à adopter par les intervenantes et intervenants et la frontière entre le E d'EVARS l'éducation et le militantisme : pour certains, il est évident que les sessions sont assurées par des personnes qui y croient donc des militantes et militants, pour d'autres la posture doit être assurément neutre afin de ne pas donner l'impression que l'on dicte à l'audience en face de soi une conduite ou une façon d'agir et/ou de penser

Le clivage sur l'ampleur et la volumétrie des anti-EVARS apparaît également comme étant en lien avec ce sujet de la posture : ceux qui estiment que les anti-EVARS sont les plus agressifs ne souhaitent pas "s'excuser" de faire de l'EVARS, puisque l'EVARS est dans la loi.

Pistes de propositions

- ✓ Proposition n°1 : **Systématiser un budget organisé, verrouillé sur l'EVARS dans le budget de l'État et le faire connaître, soutenir les acteurs associatifs en pérennisant leurs budgets alloués**
- ✓ Proposition n°2 : **Former les intervenants de manière approfondie**, avec une partie technique et une partie savoir-être, dans une démarche éducative et non-incitative.

Dissensus : Former les intervenants de manière approfondie, avec une partie technique et une partie savoir-être, dans une démarche éducative.

- ✓ Proposition n°3 : **Coordonner en nommant une personne identifiée dans chaque structure**
- ✓ Proposition n°4 : **Mettre les publics concernés au cœur de la démarche, impulser une dynamique de co-construction parents-enfants et systématiser le bilan.**

Reformulation : Mettre les publics concernés au cœur de la démarche, impulser une dynamique de participation des parents et systématiser le bilan

- ✓ Proposition supplémentaire : **se doter d'un arsenal de lutte contre les anti-EVARs.**

IV. Synthèse des contributions écrites

Les questions de définition

- Certaines organisations utilisent le terme « éducation à la sexualité » (*Livre Blanc, SGEN-CFDT, FSU...*), d'autres le terme « éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle ». (*Couples et Familles, ANCCEF, DisQutons, ANESTAPS, CLEF et Osez le féminisme !*)
- La terminologie « d'éducation à la sexualité » peut poser un problème et créer des fantasmes. Le terme est considéré comme trop réducteur. Il faut démystifier ces séances. (*ANCCEF, Livre Blanc, Groupe Départements Centres de santé sexuelle (C2S), Association Française des Centres de Consultation Conjugale du Gard*) Certaines proposent d'aboutir à une nouvelle dénomination. (*SGEN-CFDT, Conseil villeurbannais de la jeunesse*)

L'école et le hors scolaire

L'école :

- Les organisations syndicales (*FSU, SGEN-CFDT, FEP-CFDT*) citent la saisine du Conseil supérieur des programmes (en juin 2023 par l'ancien ministre de l'Education nationale et de la jeunesse) pour élaborer de nouveaux programmes d'éducation à la sexualité. Cependant elles indiquent qu'elles ne réclament pas une nouvelle loi mais seulement sa mise en œuvre avec des moyens débloqués : moyens humains (notamment infirmiers et infirmières scolaires, assistants et assistantes sociales) et des formations. Sinon cela repose uniquement sur les bonnes volontés. (*Collectif Livre Blanc, SGEN-CFDT, SNICS-FSU*)
- Il faut appliquer la loi dans l'ensemble des établissements : publics comme privés sous contrat et hors contrat, établissements relevant du ministère de l'Education nationale, du ministère de l'Agriculture (MFR, établissements scolaires agricoles) et du ministère de la Santé (établissements médico-sociaux). (*FEP-CFDT + témoignages expérience négative dans le privé Conseil villeurbannais de la jeunesse*)
- Il faut former l'ensemble des professionnels et professionnelles de la communauté éducative. (*FSU, SGEN-CFDT, IREPS Pays de la Loire*)
- Au sein de l'enseignement scolaire, les étudiants en STAPS suggèrent de reconnaître le rôle central de l'EPS en tant que levier éducatif en la matière (*ANESTAPS x FAGE*). Certaines thématiques de la vie affective et sexuelle pourraient être traitées lors de l'enseignement du

français, des arts plastiques ou de l'histoire (*IREPS Pays de la Loire*). Une association propose de « développer un brevet EVARS pour l'élémentaire, le collège et le lycée (avec une possibilité d'option supplémentaire pour le brevet et pour le bac). » (*DisQutons*)

- Les binômes intervenants extérieurs-enseignants (« co-intervention » *FSU*, « co-construction » *ANESTAPS x FAGE*) semblent à privilégier avec l'aide d'associations extérieures et un temps de préparation en amont avec l'établissement et les parents. (*PMI Nord, IREPS Pays de la Loire*)

Le hors scolaire :

- Les organisations contributrices qui proposent des interventions EVARS peuvent le faire à la fois dans le cadre scolaire et hors scolaire. (*Association familiale catholique : cadre scolaire et catéchèse, association Iki-iki : établissements scolaire et centre de loisirs, AFCCC Gard : scolaire et centre socio-culturels, café des aidants, IREPS Pays de la Loire : MECS et établissements scolaires, Jeunes Militant.es du Planning familial*)
- Concernant l'extrascolaire, l'Association Nationale des Etudiant.e-s Sage-Femmes (*ANESF*) et la FAGE estiment important de rendre les temps extra-scolaires acteurs de l'éducation et l'information. Ils proposent de remplacer le Service National Universel et la Journée Défense et Citoyenneté par une Semaine d'Engagement Citoyenneté. Les associations autrices du Livre Blanc évoquent également le souhait de développer un environnement favorable à l'éducation à la sexualité en dehors du milieu scolaire.

L'environnement dans lequel se fait cette éducation

- Les contributions confessionnelles (catholiques) mettent plus en avant la place de la famille dans l'éducation et le respect de la liberté de conscience et de la pudeur. (*Syndicat CFTC santé-sociaux de Bretagne, Association familiale catholique de Paris*).
- La réaction des parents est crainte d'où les propositions de revoir la terminologie et de les associer au mieux « pour déconstruire les fantasmes » via une information donnée aux parents en amont des séances. (*PMI du Nord à travers la voix des conseillères conjugales et familiales, CLER, comité parentalité des personnes en situation de handicap, Association française catholique, Livre Blanc*) La place des parents est perçue différemment (*FSU*) ou bien identifiée comme source de pression sur l'existence même de l'EVARS. (« pression APEL », -association de parents de l'enseignement libre- identifiée dans l'enseignement privé pour FEP-CFDT)
- La pornographie est un sujet de préoccupation récurrent. La prostitution des mineur.e.s et le rapport aux réseaux sociaux également. (*FNCIDFF, Clef et Osez le féminisme, Défenseure des droits, Déléguée départementale Droits des femmes et égalité du Lot, We are lovers*)

Le contenu de cette éducation

- Appliquer une notion d'EVARS globale, pas uniquement prévention des risques ou un cours de biologie, mais aussi ce qui touche au relationnel (amitié, amour, famille), plaisir, consentement, estime de soi, les stéréotypes, lutte contre les discriminations, contre le harcèlement pour stopper le « continuum des violences » et intégrer l'EVARS dans une « culture d'établissement » ... (*Défenseure des droits, Livre Blanc, AFCCC, FNCIDFF, Collectif LGBTphobies, FEP-CFDT*)
- Nécessité d'une approche positive (*CLER, Jeunes Militant.e.s du Planning familial*) et de considérer cela comme une éducation « tout au long de la vie ». (*Drôme Enseignement catholique, Comité parentalité des personnes en situation de handicap*)
- Importance d'aborder la question des règles. (*Règles élémentaires, Conseil Villeurbannais de la jeunesse*)

- Certaines organisations intègrent bien la thématique des orientations sexuelles (*FEP-CFDT, SGEN-CFDT, FSU...*) d'autres la refusent (*Association familiale catholique, CLER*) ou ne la mentionnent pas (*Drôme Enseignement catholique*)
- La prévention des violences sexistes et sexuelle est perçue comme un objectif majeur de l'EVARS (*Défenseure des droits, ANESTAPS, Couples et Familles, DisQutons*), une thématique récurrente pour de nombreuses associations ou bien l'objet principal de la contribution. (*CNAJEP, MRJC, Déléguée départementale droits des femmes et égalité du Lot*)

Les pratiques professionnelles et leur évolution

- La formation par les jeunes elles-mêmes et eux-mêmes (pairs et pairs) est également évoquée comme adaptée et permettant des échanges plus libres. (*IREPS, Jeunes Militant.es du Planning familial, demande des jeunes du Conseil villeurbannais de la jeunesse*) La Déléguée Départementale à l'Egalité Femmes-Hommes et aux Droits des Femmes du Lot l'expérimente sur le territoire.
- Le fait qu'une formation continue dans le milieu professionnel puisse inclure ces dimensions, et qu'en tant qu'usagères et usagers du système de santé les personnes soient informées des droits tout au long de la vie est proposée par l'Association Nationale des Etudiant-e-s Sage-Femmes (*ANESF*) avec la *FAGE*.
- La place de l'EVARS dans la vie adulte notamment lorsqu'elles et ils doivent « réapprendre » leur sexualité après un handicap ou son aggravation est évoqué par le comité parentalité des personnes en situation de handicap.
- Une utilisation du numérique pour favoriser les interactions : développement d'une application mobile "Bien dans ma sexualité" et d'un espace-game virtuel sur la même thématique (*FNCIDFF*) développement d'une plateforme internet (*association LIFT*) et demande par des jeunes d'une ligne téléphonique d'écoute et réponses aux questions. (*Conseil villeurbannais de la jeunesse*)